



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

**BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

3^{ème} réunion de 2026

Séance du 3 juillet 2026

Délibération

PV n° 1

**Objet : Approbation des procès-verbaux du bureau du conseil d'administration en date
du 12 mars 2026**

Date de convocation :
19 juin 2026

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 3 juillet à 10 h 30,

le bureau du conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

Membres en exercice : 5

Membres présents : 4

*Madame Claude HOMEHR,
Messieurs Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jean-Michel COCHET.*

Membres excusés : 1

Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT

Assistaient également à la réunion :

- *Colonel hors classe Rémy ANDRIOT, Chef du corps départemental, Directeur départemental des services d'incendie et de secours,*
- *Colonel Philippe MOUREAU, Chef du corps départemental adjoint, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours.*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1424-1 à L. 1424-58 et R. 1424-1 à RC 1424-55 ;

Vu la délibération n°2 du conseil d'administration du SDIS en date du 29 juin 2026 portant sur la composition du conseil d'administration et sur la composition et l'élection des membres du bureau ;

Considérant que les procès-verbaux du bureau du conseil d'administration, qui s'est réuni le 12 mars et le 18 mai 2026, n'ont fait l'objet d'aucune remarque ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

APPROUVE les procès-verbaux des séances du bureau du conseil d'administration en date du 12 mars et du 18 mai 2026.

Fait le **07 JUIL. 2026**

*Votes pour : 4
Madame Claude HOMEHR.
Messieurs Philippe PICHERY, Denis POTTIER,
Jean-Michel COCHET.*

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration

